



Rupture de contrat de travail

Par **grosso**, le **06/07/2010** à **10:53**

Bonjour,

Je travaille dans une petite société qui a été englobée dans un grand groupe il y a quelques années. Aujourd'hui notre filiale n'est plus rentable donc il souhaite changer nos contrats de travail.

Les salaires sont mis sous pression verbalement et par de nouvelles procédures, réduction de véhicule, pose de congés obligatoires, travail de dimanche etc.

Si on me demande d'accepter une mutation dans la maison mère avec changement de contrat ai-je le droit de refuser. Est-ce que je garde mes droits de chômage. À présent je n'ai pas de clause de déplacement dans mon contrat. Avec le nouveau contrat on peut m'envoyer à l'autre bout de la France ce que je ne veux pas accepter.

Une autre solution est de proposer une rupture de contrat, dans ce cas est-ce que j'ai droit au chômage. J'ai 53 ans,

Pouvez-vous m'aider

merci